

REGION BRETAGNE

20_DELS_SERFIN_01

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 février 2020

DELIBERATION

Adaptation des capacités d'accueil des établissements d'enseignement public en Bretagne

Fermeture de l'EREA Beauregard à Taden (Côtes d'Armor)

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 janvier 2020, s'est réuni le vendredi 14 février 2020 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 16h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 15h30), Madame Mona BRAS, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU (jusqu'à 19h), Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (jusqu'à 15h30 et après 17h40), Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 17h45), Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 10h50), Madame Laurence FORTIN (jusqu'à 19h), Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 17h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 17h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h30), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h50), Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 15h30), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 16h20), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 17h45), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 16h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 19h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 17h35), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h50 puis de 11h30 à 12h40 et de 14h10 à 14h40), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (jusqu'à 15h30), Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 17h45), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 16h30), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 14h40), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON (jusqu'à 9h30 puis après 11h30), Madame Hind SAOUD, Madame Renée THOMAÏDIS (jusqu'à 16h20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 17h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX (jusqu'à 19h), Madame Sylvaine VULPIANI.

Avait donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Roland JOURDAIN à partir de 16h30), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle VIGOUROUX jusqu'à 19h00),

Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER puis à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Gérard LAHELLEC à partir de 19h), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH jusqu'à 19h00), Madame Delphine DAVID (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 15h30 à 17h40), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 17h45) Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 19h), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 17h), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 16h30), Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT jusqu'à 17h35 puis à Monsieur André CROCQ), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 16h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Thierry BURLLOT à partir de 19h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL à partir de 17h35), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON jusqu'à 16h30), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h50 à 11h30, puis après 14h40), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT à partir de 15h30), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC de 14h40 à 16h30, à Madame Agnès LE BRUN jusqu'à 17h45, puis à Monsieur Marc LE FUR), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Emeric SALMON (pouvoir donné à Monsieur Christian LE CHEVALIER de 9h30 à 11h30), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Madame Renée THOMAÏDIS (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 16h20), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 17h), Madame Gaëlle VIGOUROUX (pouvoir donné à Monsieur Eric BERROCHE à partir de 19h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L 421-1 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 3 février 2020 ;

Vu l'avis de la commission Education, formation et emploi en date du 5 février 2020 ;

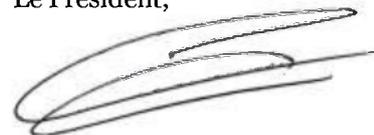
Et après avoir délibéré ;

DECIDE

Le Groupe Rassemblement National s'abstient.

- **D'AUTORISER** le Président du Conseil régional à solliciter Madame la Préfète de Région pour prendre un arrêté de fermeture de l'EREA Beauregard de Taden à compter du 1^{er} septembre 2020 ;
- **DE DONNER DELEGATION** à la Commission permanente pour prendre toutes les mesures d'accompagnement à la fermeture.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Adaptation des capacités d'accueil des établissements d'enseignement public en Bretagne Fermeture de l'EREA Beauregard à Taden (Côtes d'Armor)

1. Les éléments de contexte

Dans le cadre de ses responsabilités dans le champ des lycées, le Conseil régional porte une attention toute particulière à la qualité du bâti, à son adaptation aux nouveaux usages ainsi qu'à l'évolution des effectifs. Concrètement, il mène depuis plusieurs années un programme d'investissements conséquents traduit en plans d'actions pour répondre à ces objectifs.

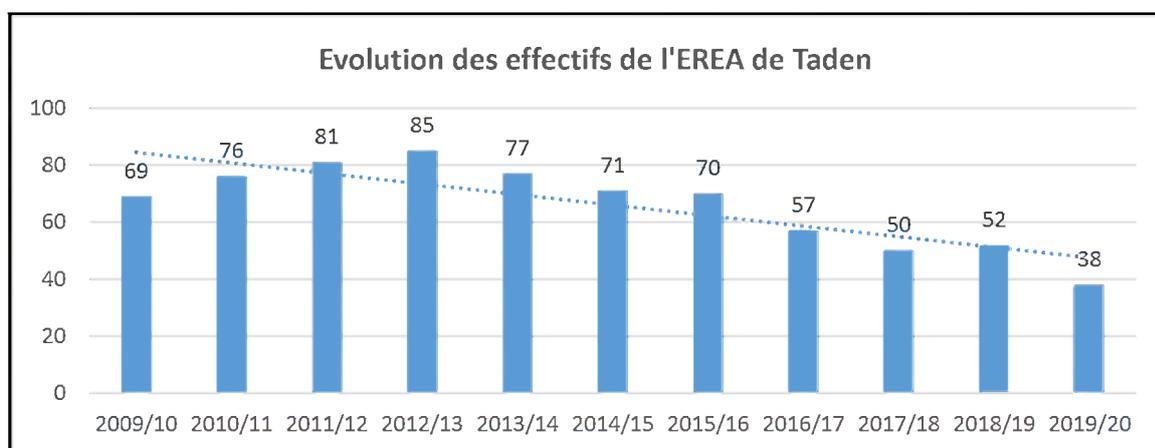
Si la collectivité régionale doit anticiper les évolutions de la démographie lycéenne en augmentant sur certains territoires les capacités d'accueil des établissements, voire construire de nouveaux lycées, elle doit également s'interroger sur des évolutions parfois rendues nécessaires dans le cas d'établissements à faibles effectifs et dont les perspectives de développement ne sont pas favorables.

C'est notamment le cas de l'Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA) à Taden dans les Côtes d'Armor, qui fait l'objet du présent rapport.

1.1 L'évolution des effectifs de l'EREA

Depuis plusieurs années, les effectifs de l'EREA connaissent une baisse importante et continue. Cette petite structure qui accueillait encore en 2012, 85 élèves répartis entre les classes de SEGPAⁱ de collège (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) et les formations professionnelles de CAP, ne compte plus 38 élèves à la rentrée 2019, soit une diminution de plus de 55%. Aujourd'hui, il n'y a plus d'élèves dans les classes de collège. Les 38 élèves se répartissent exclusivement entre les trois CAP en deux ans proposés par l'EREA :

- CAP Commercialisation et service en hôtel, café, restaurant : 7 élèves en 1^{ère} année et 7 élèves en 2^{ème} année ;
- CAP Maçon : 6 élèves en 1^{ère} année et 4 élèves en 2^{ème} année ;
- CAP Monteur Installations sanitaires : 8 élèves en 1^{ère} année et 6 élèves en 2^{ème} année.



Cette baisse du nombre d'élèves inscrits à l'EREA s'explique par la mise en œuvre de la politique éducative d'inclusion scolaire conduite par le ministère de l'Éducation nationale. En effet, celle-ci permet désormais aux élèves devant bénéficier d'un enseignement adapté pour la prise en charge de leurs difficultés scolaires, d'être inscrits dans des collèges disposant de SEGPA, l'objectif étant de leur proposer des périodes d'inclusion en classe ordinaire, voire à terme d'y poursuivre définitivement leur scolarité. Ainsi le rectorat d'académie a cessé d'ouvrir des places en SEGPA au sein de l'EREA de Taden depuis 2015.

Concernant les formations professionnelles de l'EREA, la Région constate que la direction et l'équipe pédagogique de l'établissement pour faire découvrir les métiers et les conditions d'accompagnement, ce sont moins de 40 élèves qui sont inscrits en CAP. Ce faible nombre d'élèves ne permet plus d'enclencher une dynamique d'établissement propice à son développement. Il en va de même pour la dynamique pédagogique car les formations, accueillant peu d'élèves, sont dispensées par un tout petit nombre d'enseignants. Par ailleurs, le rectorat observe que les élèves présents sont de moins en moins nombreux à relever d'une affectation sur la base d'une prescription de la MDPHⁱⁱ.

Si l'on considère l'origine géographique des élèves en formation professionnelle à l'EREA, on constate qu'ils viennent majoritairement de Saint-Brieuc, surtout ceux qui suivent les formations du bâtiment (maçon et monteur en installations sanitaires). Ils sont donc relativement éloignés de leur domicile, ce qui les contraint à des déplacements hebdomadaires longs.

Origine géographique des élèves de l'EREA à la rentrée 2019

Diplôme	Département 22			Département 35			Total
	St-Brieuc	Dinan	Autres	St-Malo	Dinard	Autres	
CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2	2	6	2	0	2	14
CAP Monteur en installations sanitaires	6	1	2	0	3	2	14
CAP Maçon	3	4	2	0	0	1	10
Total	11	7	10	2	3	5	38

1.2 Les conditions matérielles de fonctionnement

Le patrimoine bâti de l'EREA de Taden est dans un état dégradé qui aurait nécessité de lourds travaux, estimés à 15 M€ environ, pour assurer le respect des normes de sécurité et lutter contre la très faible performance énergétique du bâti.

Chaque année, la Région alloue à l'EREA une dotation globale de fonctionnement de l'ordre de 122 000€ pour couvrir ses dépenses pédagogiques et de viabilisation. En plus de ces ressources financières, elle lui alloue des ressources humaines. Ainsi il dispose d'une équipe de 10 agents techniques régionaux qui exercent les fonctions suivantes : accueil (1), restauration (2), maintenance du patrimoine (2) et service général (5).

2. Les mesures d'accompagnement à la fermeture

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la Région a accepté en septembre 2019 de répondre favorablement au recteur demandant la fermeture de l'EREA. Pour ce faire, des mesures d'accompagnement doivent être mises en œuvre tant en direction des élèves et de leur famille, que des personnels de l'établissement.

Dans la perspective de maintenir l'offre de formation de niveau V, les trois CAP actuellement dispensés à l'EREA seront transférés dans des lycées professionnels et/ou technologiques de proximité. Leur choix a déjà été arrêté en session de décembre 2019 lors de la présentation des évolutions de la carte des formations professionnelles initiales pour la rentrée 2020 :

- Le CAP Commercialisation et service en hôtel, café, restaurant sera transféré au lycée hôtelier Yvon Bourges à Dinard en raison de son identité forte dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie ;
- Le CAP Maçon sera transféré au lycée professionnel Jean Monnet à Quintin où la formation à ce diplôme est déjà proposée. Cet établissement est bien identifié comme lycée des métiers du bâtiment et, de surcroît, dispose depuis la rentrée 2019 d'une nouvelle halle technologique. Ses effectifs ne demandent qu'à être confortés ;
- Le CAP Monteur Installations sanitaires sera transféré au lycée professionnel Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc qui dispense déjà le Bac pro Technicien installateur des systèmes énergétique et climatique pouvant constituer une poursuite d'étude. En outre, on constate que les élèves qui suivent cette formation à l'EREA habitent très majoritairement à Saint-Brieuc.

Le rectorat s'est engagé à apporter un accompagnement spécifique aux élèves en 1^{re} rentrée 2019 qui devront donc poursuivre leur formation dans un autre établissement à la rentrée prochaine afin d'assurer une parfaite continuité de leur scolarité.

Il s'est également engagé à porter une attention particulière, dans ces nouveaux établissements, à l'accompagnement des élèves nécessitant un enseignement adapté qu'il s'agisse d'élèves disposant d'une prescription de la MDPH ou de jeunes allophones nouvellement arrivés en France pour lesquels des dispositifs de type ULISⁱⁱⁱ ou UPE2A^{iv} pourront être proposés.

Le Président de la Région a tenu à rencontrer, dès le 7 novembre 2019, avec le Monsieur le Recteur d'académie, l'ensemble des personnels de l'EREA et, au premier chef, les agents techniques régionaux. Au cours de ce premier échange, il a demandé à l'administration régionale de mettre en œuvre un suivi individualisé afin de permettre à chaque agent d'exercer une mobilité conforme à ses attentes. Les principes de cet accompagnement ont été présentés en comité technique du 16 décembre 2019 et des évolutions professionnelles adaptées ont été identifiées pour chaque agent concerné.

3. Les différentes étapes du processus administratif

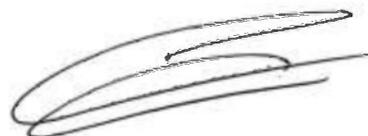
Dès que la Région a donné son accord pour que la fermeture de l'EREA de Taden soit envisagée, la phase de consultation a été ouverte afin de recueillir les avis préalables à toute décision de fermeture. Ainsi, ont été consultés le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) le 18 novembre 2019, le Conseil académique de l'éducation nationale (CAEN) le 19 novembre 2019, le Conseil d'administration de l'EREA le 21 novembre 2019 et le Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) des Côtes d'Armor le 28 novembre 2019.

Ces consultations étant achevées, le Conseil régional peut demander à Madame le Préfète de Région, par application de l'article L.421-1 du code de l'éducation, de prendre l'arrêté portant fermeture de l'EREA de Taden à compter de la rentrée 2020.

Ainsi, il vous est proposé :

- **De m'autoriser à solliciter Madame la Préfète de Région pour demander la fermeture administrative de l'EREA Beauregard de Taden au 31 août 2020 ;**
- **De donner délégation à la Commission permanente pour prendre toutes les mesures d'accompagnement à la fermeture.**

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

ⁱ SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

ⁱⁱ MDPH : maison départementale des personnes handicapées

ⁱⁱⁱ ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire

^{iv} UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants